



Cafés
Hôtels
Restaurants
Établissements de nuit
Traiteurs



**Vous aussi,
rejoignez la
1^{re} organisation
professionnelle
de votre secteur**



UMIH

UNION DES MÉTIERS ET
DES INDUSTRIES DE L'HÔTELLERIE

L'UMIH, 1^{RE} ORGANISATION PROFESSIONNELLE DES INDÉPENDANTS

L'UMIH représente, depuis plus de 70 ans, les chefs d'entreprises indépendants dans toutes les régions et départements de France.

Les missions de l'UMIH

- ▶ Informer, accompagner et conseiller
- ▶ Assurer la promotion et la reconnaissance des métiers et du secteur
- ▶ Représenter et défendre les professionnels
- ▶ Faire bénéficier ses adhérents d'avantages économiques importants

L'UMIH rassemble

- ▶ 4 syndicats associés (GNC, Culture Nuit, France Thalasso, France Ecaille)
- ▶ 4 structures interdépartementales (UMIH Prestige, SNEG & Co, UMIH Bowling-Loisirs, UMIH Nuit)

LE SAVIEZ-VOUS ?

L'UMIH c'est

106 bureaux
départementaux

2 000 élus

400 collaborateurs

L'UMIH représente

35 000 entreprises

66 % des entreprises CHRD qui adhèrent à une organisation professionnelle



WWW.UMIH.FR

"Notre mission est d'accompagner le quotidien des chefs d'entreprise et de leur apporter la solution adéquate"

Thierry Marx

président confédéral de l'UMIH

L'UMIH AGIT POUR VOUS

- ▶ Promotion des métiers et attractivité du secteur
- ▶ Maintien du taux de TVA intermédiaire pour la restauration
- ▶ Encadrement de la location meublée à la nuitée et valorisation des services de l'hôtellerie
- ▶ Mobilisation pour rétablir les préenseignes dérogatoires en zone rurale
- ▶ Facilitation de l'accueil des mineurs apprentis dans nos établissements
- ▶ Fin de la clause de parité tarifaire et instauration d'un contrat de mandat entre les OTA et les hôteliers
- ▶ Outils pour accompagner les professionnels à vaincre le gaspillage alimentaire
- ▶ Opposition à tout projet de surtaxation des contrats courts
- ▶ Prise en compte des spécificités des métiers de la nuit
- ▶ Meilleure gestion des licences IV au niveau national et limitation des transferts aux départements limitrophes

LES 7 RAISONS DE RE

1

Obtenir des conseils et une expertise professionnelle

- Juridique / Réglementaire
- Affaires sociales
- Emploi / Formation
- Fiscalité
- Environnement

2

Bénéficier d'avantages économiques

- Remise sur les droits d'auteur SACEM
- Protection juridique
- Accès au Médiateur du Tourisme et du Voyage (MTV)
- Titres restaurant

3

Disposer de formations adaptées pour développer votre entreprise

- Permis d'exploitation
- Permis de former
 - Hygiène HACCP
 - Normes et sécurité
 - Management, gestion
 - E-réputation, distribution en ligne, webmarketing
 - Langues étrangères
 - Gaspillage alimentaire



REJOINDRE L'UMIH

4

Rester informé de l'actualité de votre métier et du secteur

- Actualité dans « L'Essentiel »
- Actualité dans « UMIH Magazine »
- Newsletter UMIH
- Site www.umih.fr et réseaux sociaux Facebook, X, LinkedIn, Instagram, TikTok

5

Être représenté au niveau local, national et européen

- L'UMIH, porte-parole de la profession, est l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics et des instances économiques et interprofessionnelles.

6

Intégrer le réseau UMIH et participer à la promotion de votre profession

- Forums, salons, congrès, assemblées générales
- Rencontres avec d'autres professionnels

7

Être défendu dans le cadre de vos activités professionnelles

- Conseils de prud'hommes
- Concertation préfectorale pour les fermetures administratives
- Défense des hôteliers face à la concurrence déloyale
- Défense des autorisations de terrasses et des périodes d'ouverture
- Commissions paritaires et négociations des barèmes SACEM

BULLETIN D'ADHÉSION

Je souhaite adhérer à la fédération départementale UMIH :

• **NOM DE L'ÉTABLISSEMENT**

• **ACTIVITÉ**

Café

Hôtel

Restaurant

Établissement de nuit

Traiteur

Autre

ADRESSE

.....

NOM DE L'EXPLOITANT

TÉLÉPHONE



**VOTRE UMIH
DÉPARTEMENTALE**

